

( 1 )

---

**QUESTIONS**

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque  
Commune.

---

I.

**RAPPORTS LOCAUX.**1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école?*MUR (Vaud)*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*une Commune proprement dite qui a son Conseil.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*De Montet, l'Argent est au S<sup>t</sup> Mur*

d. District

*D'avenches,*

e. Canton

*de Fribourg.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Le Village est après rassemblée & n'a pas des maisons écartées.*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Qu'évaux est un hameau contenant Sept maisons,*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

*environ quart d'heure de l'école,*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*14. Enfants qui la fréquentent,*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Sugnorre paroisse de Mottier éloigné  
d'environ 20. minutes,  
Vallamand dessus environ 40. minutes  
Montet environ 45. minutes  
et Cudresin une lieue*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

## I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*La Religion, l'écriture, la lecture,  
l'arithmétique, & le chant des psaumes, &c.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*On tient deux écoles par jour en hiver excepté  
le jeudi & le Samedi qu'il n'y en a qu'une avant midi  
leur durée est de 3½ heures chacune & une par jour  
en été avant midi;*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Les palettes, le petit Catechisme d'Heidelberg  
ou de Berne, l'abrégé de Mr. Ostervald, le  
testament &c. &c.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*On continue à suivre le Code Bernois;*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*déjà dit, Sept heures;*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*Il y a trois classes, les petits, les médiocres, & les  
plus avancés.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

*De Mur,*

c. Son nom

*Nicolas Cornus.*

*Lors que la vacance est publiée, les aspirans  
se présentent à la Cure, sous la présidence du  
pasteur & de quelques assepteurs, & après l'examen  
on envoie au Seig<sup>r</sup>. Ballif le résultat qui élut  
le plus capable d'enseigner;*

( 3 )

- d. Son âge. *46 ans,*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *une femme & six enfans,*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *il y a 20 ans,*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il a été élevé à Mur et avoit appris la profession de tisseran,*
- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Pour suppléer au défaut de sa pension il travaille environ cinq quart de pose de vignes à un particulier,*
- 12°. Écoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
- b. En été, }
- 40, dont 27 garçons et 13 filles;*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *un bichet de chenévier et un demi quart de bichet de jardin;*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *environ six francs par année;*
- b. Quelle en est la valeur? *de la Commune*
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *NON,*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *D'après un délibéré du Conseil d'environ 30 ans, les particuliers qui ne sont pas bourgeois de la Commune doivent payer 10 bat par année pour chaque enfant qui fréquente l'école, mais depuis quelques années une partie refusent de payer ce qui fait perdre courage le lég<sup>s</sup>*
- 15°. Bâtiment de l'école. *bâti en 1746,*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *il y a deux chambres, mais on est obligé de tenir ménage sur tout en hyver a celle de la droite l'école parce que l'autre est froide mal fermée & n'a point de fourneau;*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune,*

*Mur*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*52. francs en argent  
deux sacs de bled, un sac d'avoine  
et quatre char de bois*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*La commune soit son gouverneur paye le légal*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*quelques donations pries font parties des  
susc<sup>ts</sup> 52. francs.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?